

Lausanne, le 13 janvier 2026

Communiqué de presse du PLR Vaud

Rapport de la DELSURV

Des dysfonctionnements majeurs établis dont il faut tirer des enseignements

Le PLR Vaud salue l'important et approfondi travail d'enquête mené par la DELSURV. Le rapport publié, adopté à l'unanimité par la commission, constitue une contribution déterminante à la transparence institutionnelle et à l'établissement objectif des faits suite à la publication du rapport Studer en mars 2025.

L'analyse conduite par la DELSURV confirme la pertinence de la réorganisation des départements opérée par le Conseil d'Etat en mars 2025. Cette mesure, prise dans un contexte difficile, apparaît aujourd'hui comme appropriée au regard des dysfonctionnements mis en évidence.

Le PLR Vaud relève avec préoccupation les éléments du rapport relatifs aux mandats externes, en particulier ceux attribués au président de la CFR 1, dont la chronologie coïncide avec le retrait de sa plainte pénale. Ces faits ne relèvent pas d'une simple question de bonnes pratiques, mais traduisent un non-respect des exigences fondamentales de gouvernance et d'exemplarité institutionnelle, ce qui est inacceptable à ce niveau de responsabilité. Par ailleurs, des règles sur la gestion des conflits d'intérêts dans l'attribution de mandats externes doivent être mises en place.

Les constats de la commission relatifs à la validation, par la Conseillère d'Etat Dittli, de la demande d'annulation des taxations mettent en évidence un décalage manifeste entre les positions exprimées publiquement et les décisions effectivement prises. Cette situation soulève de sérieuses questions quant à la cohérence de la communication institutionnelle et appelle une reconnaissance claire des faits.

Le PLR Vaud relève également que les constats de la DELSURV s'inscrivent dans un contexte de forte instabilité administrative au sein du département de Madame Dittli. La succession de six changements de Secrétaire général en l'espace d'une année et demie constitue un signal préoccupant quant au pilotage et à la continuité de l'action administrative. Une telle rotation à ce niveau de responsabilité fragilise durablement le fonctionnement des services et la capacité de l'administration à remplir ses missions.

Par ailleurs, les éléments du rapport relatifs à l'existence d'une sorte de cabinet parallèle, en marge des structures hiérarchiques formelles, soulèvent de sérieuses interrogations en matière de gouvernance, de transparence et de respect des règles institutionnelles. Ces pratiques contribuent à brouiller les responsabilités, à affaiblir les circuits décisionnels et à accentuer le climat de confusion relevé par la commission.

Au vu des enseignements du rapport, le PLR Vaud soutient les recommandations de la DELSURV et suivra avec attention les suites qui y seront données.

S'agissant de l'Alliance vaudoise, son maintien suppose que les responsabilités soient clairement assumées. À cet égard, le PLR Vaud rappelle que chaque formation politique est responsable des candidatures qu'elle soutient et des situations qui en découlent, dans l'intérêt de la crédibilité collective. Dans ce cadre, le PLR Vaud estime nécessaire de prendre ses distances avec les agissements de la Conseillère d'Etat Dittli, afin de préserver la cohérence de son action ainsi que la crédibilité de l'Alliance vaudoise.

Contacts :

Florence Bettschart-Narbel, présidente du PLR Vaud, députée, 076 347 08 87

Nicolas Suter, chef du groupe PLR au Grand Conseil, député, 076 559 00 71

Gregory Bovay, vice-président du PLR Vaud, député, 079 538 94 18